

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 août 2010 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Micheline L. Morency, directrice générale
Katherine-Erika Vincent, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-08-231 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Point retiré :

5.1 Programme de soutien à la formation – Club de Tennis – Remboursement des frais

Points ajoutés :

7.1 Octroi de contrat – Service professionnel pour l'équité salariale – Centre de Ressources municipales (CRM)

7.2 Octroi d'une subvention – Les Patriotes de l'Ouest - Football

ADOPTÉE

2010-08-232 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 JUILLET 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2010 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2010, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2010 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2010, tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-08-233 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2010 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2010, au montant de **624 347,17\$**.

ADOPTÉE

2010-08-234 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2010 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par, le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2010, au montant de **232 915,61\$**.

ADOPTÉE

2010-08-235 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de procéder aux transferts budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Description	Solde avant	Amendement	Solde après
1-02-198-00-332	Frais Internet	971.00\$	700.00\$	1 671.00\$
1-02-198-00-528	Location équipement bureau	2 324.00\$	2 800.00\$	5 124.00\$
1-02-198-00-567	Bâtisse entretien et réparation	3 000.00\$	4 000.00\$	7 000.00\$
1-02-132-00-415	Service informatique	73 261.00\$	(3 500.00\$)	69 761.00\$
1-02-132-00-454	Formation	6 500.00\$	(2 000.00\$)	4 500.00\$
1-02-132-00-494	Cotisation-association	1 410.00\$	(400.00\$)	1 010.00\$
1-02-132-00-655	Petits équipements non-capitalisable	5 000.00\$	(1 600.00\$)	3 400.00\$

ADOPTÉE

2010-08-236 RÈGLEMENT NO 478 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 337 500 \$ POUR LA RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU BOULEVARD PERROT – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 juin 2010 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 337 500\$ pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc du boulevard Perrot.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que la mairesse explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par la conseillère, Danie Deschênes, appuyé par le conseiller, Normand Pigeon, et résolu d'adopter le Règlement no 478 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de **337 500 \$** pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc sur le boulevard Perrot ».

ADOPTÉE

2010-08-237 **RÈGLEMENT NUMÉRO 479 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 130 600 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'OUVERTURE DE LA RUE FOREST**

CONSIDÉRANT que la ville souhaite procéder à l'ouverture de la rue Forest;

CONSIDÉRANT que le coût des honoraires professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux est estimé à 130 600 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de préparation et de confection des plans et devis et de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière étant dispensée d'en faire lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter le règlement numéro 479 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 130 600 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'ouverture de la rue Forest »

ADOPTÉE

2010-08-238 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2010-10 : LOT 3 354 224 (112, rue Huot)**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2010-10, et que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement n'aurait pas pour effet de causer au préjudice sérieux au requérant.

CONFORMÉMENT à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2010-10, lot 3 354 224, concernant l'immeuble situé au 112, rue Huot, à l'effet de permettre l'aménagement d'une entrée charretière avec une largeur maximale de 37.62 mètres au lieu des 12.00 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2010-08-239 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2010-11 : LOT 2 069 932 (11, rue de l'Arche)**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2010-11, et que le conseil a pris connaissance de l'avis favorable donné par ce dernier.

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

CONFORMÉMENT à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2010-11, lot 2 069 932, concernant l'immeuble situé au 11, rue de l'Arche, à l'effet de régulariser le bâtiment principal existant avec une marge latérale adjacente à la rue de 4.27 mètres au lieu des 4.50 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2010-08-240 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2010-12 : LOT 2 069 706 (13, 51^E AVENUE)**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2010-12, et que le conseil a pris connaissance de l'avis favorable donné par ce dernier.

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

CONFORMÉMENT à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2010-12, lot 2 069 706, concernant l'immeuble situé au 13, 51^e avenue, à l'effet de permettre la construction d'une véranda, de type solarium, dont la distance minimale avec la piscine hors-terre sera de 1.20 mètres au lieu des 2.00 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2010-08-241 **SIGNALISATION ROUTIÈRE – DÉFENSE DE STATIONNER – RUE CLARENCE-GAGNON**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser les Services des travaux publics à

procéder à la mise en place d'une enseigne « Défense de stationner » au bout de la rue Clarence-Gagnon.

ADOPTÉE

2010-08-242 OCTROI DE CONTRAT – LES CONSULTANTS LBCD INC. – DEMANDE DE SUBVENTION (PRECO)

CONSIDÉRANT que le programme de renouvellement des conduites d'eau potable et des eaux usées (PRECO) permet l'obtention de subvention pour la réhabilitation des conduites d'eau.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la firme des consultants LBCD à procéder au nom de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à une demande de subvention pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc du boulevard du Domaine, au coût de 2 430 \$, taxes incluses.

Le tout puisé à même le budget d'opérations et imputé au poste budgétaire 1-02-413-00-443.

ADOPTÉE

2010-08-243 REHABILITATION DES CONDUITES DU RÉSEAU D'AQUEDUC – BOULEVARD DU DOMAINE

CONSIDÉRANT que le secteur de la Pointe-du-Domaine n'apparaît pas au plan d'intervention des réseaux de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot comme étant une priorité.

CONSIDÉRANT que la configuration actuelle du réseau d'aqueduc de la Pointe-du-Domaine nécessite de fréquents rinçages.

CONSIDÉRANT la difficulté de maintenir la qualité potable et la turbidité de l'eau dans ce secteur.

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la sécurité incendie à la Pointe-du-Domaine.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de désigner la réhabilitation des conduites du réseau d'aqueduc de la Pointe-du-Domaine, notamment le boulevard du Domaine, comme étant une priorité au niveau du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

2010-08-244 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FORMATION – CLUB DE TENNIS – REMBOURSEMENT DES FRAIS

Cet item est retiré à l'ordre du jour.

2010-08-245 APPUI - CIT LA PRESQU'ÎLE - AUTORISATION DE VENDRE DE LA PUBLICITÉ SUR LES ABRIBUS

CONSIDÉRANT que les abribus qui seront installés sur le territoire de la ville seront la propriété exclusive de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT les retombées économiques intéressantes en termes de revenus publicitaires pour la ville, lesquelles retombées seront déduites de la quote-part à payer par la ville à la CIT la Presqu'Île;

CONSIDÉRANT que cette publicité ne fera encourir aucuns frais pour la ville;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la ville d'exercer un droit de regard sur chaque publicité de chaque abribus situé sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'appuyer le CIT la Presqu'Île et lui permettre de réaliser des ventes de publicités pour les abribus qui seront situés sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2010-08-246 OCTROI DE CONTRAT – PRUDENT GROUPE CONSEIL – RÉVISION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la ville de l'Île Perrot ont conjointement décidé par le biais de leur directeur incendie commun de réviser leur plan des mesures d'urgence.

CONSIDÉRANT que le service de Sécurité-incendie a recommandé à chacune des villes un consultant pour la révision de leur plan des mesures d'urgence.

CONSIDÉRANT l'octroi par le Ministère de la sécurité publique d'une subvention de 12 322.82 \$ pour notre projet « Révision du plan de sécurité civile et du plan des mesures d'urgence »

CONSIDÉRANT que la prochaine étape du plan de sécurité civile et du plan des mesures d'urgence est l'embauche d'un consultant en sécurité civile.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat pour la révision d'un plan de sécurité civile et du plan des mesures d'urgence à Prudent Groupe Conseil, au coût de 18 250 \$, plus taxes.

Le tout puisé à même le surplus accumulé non-affecté et imputé au poste budgétaire 1-02-231-00-419.

ADOPTÉE

2010-08-247 APPUI – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE-PERROT – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de l'Île-Perrot est un organisme affinitaire de la Ville.

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de l'Île-Perrot souhaite présenter une demande de soutien financier au programme Nouveaux Horizons pour les aînés de Services Canada, pour un projet d'exposition intitulé « Où étaient nos ancêtres dans l'Île Perrot ».

CONSIDÉRANT que cette exposition sera située au centre d'interprétation du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'appuyer la Société d'histoire et de généalogie de l'Île-Perrot dans sa demande de soutien financier au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de Services Canada afin de permettre la tenue de l'exposition « Où étaient nos ancêtres dans l'Île Perrot ».

ADOPTÉE

**2010-08-248 MODIFICATION RÉSOLUTION #2010-06-182 - CPTAQ –
AUTORISATION VISANT LE LOTISSEMENT DU LOT 2 067 641 ET
L'ALIÉNATION DES LOTS 2 067 641 ET 2 070 712.**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 2010-06-182 acceptant la demande de lotissement du lot 2 067 641.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin d'y inclure l'aliénation des lots 2 067 641 et 2 070 712.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de modifier la résolution numéro 2010-06-182 afin d'appuyer la demande d'autorisation de lotissement du lot 2 067 641 ainsi que l'aliénation des lots 2 067 641 et 2 070 712 déposée à la CPTAQ par le propriétaire des lots.

ADOPTÉE

2010-08-249 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE ENTENTE – PRÉCO

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de renouvellement des conduites pour la réhabilitation des conduites du réseau d'aqueduc du boulevard Perrot.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse Marie-Claude B. Nichols à signer le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la ville.

ADOPTÉE

**2010-08-250 PROJET D'OUVERTURE DE LA RUE FOREST – ATTESTATION DE
NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP
POUR L'INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT notamment les articles 22, 32, 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction de services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et

pluvial) et d'infrastructures de la rue sur une partie du lot 2 421 708, du cadastre du Québec, dans le cadre du projet d'ouverture de la rue Forest.

ADOPTÉE

2010-08-251 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE PROFESSIONNEL POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE – CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES (CRM)

Considérant que la Loi sur l'équité salariale a édicté la date du 31 décembre 2010 comme étant la date butoir pour la mise sur pied d'un programme d'équité salariale et le maintien de celui-ci.

Considérant l'offre fait par le Centre de Ressources municipales en relation du travail et ressources municipales (CRM) afin de procéder au maintien du programme d'équité salariale.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer le contrat de services professionnels pour le maintien de l'équité salariale au Centre de Ressources Municipales en relation du travail et ressources municipales (CRM) pour une somme maximale de 15 000 \$ taxes incluses.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-161-00-419.

ADOPTÉE

2010-08-252 OCTROI D'UNE SUBVENTION – LES PATRIOTES DE L'OUEST – FOOTBALL

Considérant que la ville a reçu une demande d'aide financière de l'équipe de football Les Patriotes de l'Ouest, afin de contribuer au soutien de leur budget d'opération.

Considérant que les articles 4,90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention à l'équipe de football Les Patriotes de l'Ouest d'une somme de 800 \$.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'août de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du CCU – juillet 2010.
- Liste des employés temporaires engagés pour la bibliothèque et l'administration.

2010-08-253 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de lever la séance à 21h08.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/jb

